



Mesdames, Messieurs.

Le 19 mars 2017

Le stand de tir du Blason de Jeumont rue Notre Dame de Lourdes 59460 et par son Président M. Alain GOGUILLON a le plaisir d'accueillir Les Arquebusiers Des Hauts De France pour l'organisation les 13 et 14 mai 2017 de leur,

6ème Concours Régional Armes Anciennes à Jeumont

Dans ce concours amical vous pourrez tirer dans les disciplines suivantes :

25 mètres :

BOUTET, (Kuchenreuter)
LEMAT, (Mariette)
SUFFREN, (cominazzo)
CHALMELOT-DELVIGNE, (1873)
CORBION, (Tanzutsu)
PACIFICATEUR, (Revolver cart P.N.)

50 mètres :

VINCENNES, (Vetterli)
CHARLEVILLE, (Miquelet)
KENTUCKY, (Pennsylvania)
CAMERONE, (Lamarmora)
LEMAT 50, (Donald Malson)
ARQUEBUSE, (Tanegashima)
GASTINNNE RENETTE, (Kuchenreuter)

100 mètres :

DELVIGNE, (Whitworth)
GASSENDI, (Maximilien)
PONCHARA, (Minié)
CAPITAINE GRAS, (Gras, Militaire)
SHARPS, (Civil)
WAGRAM, (Miquelet façon benchrest)
MOUSQUETAIRE, (Arquebuse façon benchrest)
REMINGTON, (Mariette sur C200)
DUVOISIN, (Vetterli debout sur C200)

Le règlement de tir est celui de la M.L.A.I.C. et des Arquebusiers De France (assoupli).

La tenue de tir moderne, veste, pantalon, chaussures de tir type ISSF sont interdites. Sont tolérés, vestes souples non ajustées dite de confort, casquette avec ou sans rabat, diaphragme monté sur des lunettes de protection ou knoblock et gant de protection. Les règles de tir, positions libres autorisées pour les épreuves.

PLANNING DE TIR

Samedi: Série N°1: 13h00, N° 2:14h00, N° 3 :15h00, N° 4 :16h00, N° 5 17h00

Dimanche: Série N° 6: 9h30, N°7 : 10h30, N°8: 11h30, **REPAS**, N°9:14H00, N°10: 15h00, N°11: 16h00.

ENGAGEMENTS : 6 € pour le 1^{er} tir, 2 € pour les tirs suivants.

Origine et réplique feront un même classement par discipline, une remise de médaille s'effectuera dans un minimum de trois tireurs dans la même discipline.

Vos engagements sont à faire parvenir au plus tard le 8 mai 2017 à A.D.H.D.F. 79 Rue Jules Guesde, 59260 Hellemmes-Lille ou par mail à arquebusiersdeshautsdefrance@orange.fr

Le planning de tir sera disponible sur <http://aquebusiersdeshautsdefrance.e-monsite.com/> avec les places réservées en tenant compte de l'ordre d'arrivée des courriers.

Le dimanche une « tartiflette salade maison » vous sera proposée sur réservation pour 10 € sans boisson, vous pourrez vous abreuver à la buvette (attention l'abus d'alcool et dangereux) le tarif sera affiché, un barbecue avec charbon de bois, tables, chaises et tonnelle seront à votre disposition le samedi et dimanche midi, il vous suffira d'apporter viande et accompagnement à votre goût.

La remise des médailles se fera à l'issue du concours vers 17h et ensuite le tirage de la tombola, le pot de l'amitié clôturera le concours.

Dans l'attente de vous accueillir, recevez nos salutations sportives.

Denis DELESTRET.
Président Des Arquebusiers Des Hauts De France.
06.74.90.05.57, jusque 20h.

Alain GOGUILLON
Président Du Blason de Jeumont

1^{er} Lot de la tombola



Remington 1858 new model cal 44 Pietta

Offert par

Mr CHAIGNEAU



L'armurerie HENRY-HURET sera présente avec son étale le samedi et le dimanche afin de satisfaire tous vos besoins en rapport avec le tir, n'hésitez pas à leur passer commande par mail pour satisfaire vos désirs.



Notre sponsors ETRILLARD Plomberie Chauffage nous offre pour la tombola ouverte à tous, un Relais Château pour deux personnes.

Article I :

Le tirage de la tombola de l'arme est réservé aux tireurs inscrits au concours.
Le tirage de la tombola du relais château est ouvert à tous.

Article II :

Le ticket de tombola sera de 5€, les membres des A.D.H.D.F. auront un ticket gratuit.
Le ticket de tombola du relais château sera de 3 €.
Il sera possible pour chaque participant d'acheter plusieurs tickets.

Article III :

Le Président, le Trésorier et le Secrétaire des A.D.H.D.F. n'y participeront pas.

Article IV :

Le gagnant du fusil ne pourra pas participer au tirage du revolver mais aux autres lots.

Article V :

Le gagnant ne pourra pas participer pendant les quatre années suivantes, au tirage du ou des premiers lots du concours auquel il aura gagné.

Article VI :

Le gagnant du premier lot, présent ou non, recevra son lot, en son absence il sera à disposition au siège de l'association 79 rue Jules Guesde 59260 Hellemmes-Lille sur rendez-vous.

Règlement adopté en réunion du 9 mars 2013.

Le Président des A.D.H.D.F.
Denis DELESTRET.

